

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE-SUR-MER

VG/IS CA du 12 12 2025

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES

CONTRATS DE LOUAGE – LA ROSERAIE

Vu les dispositions de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à donner délégation de pouvoirs à son Président ou à son Vice-Président,

Vu les dispositions de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des familles,

Vu la délégation accordée par le Conseil d'Administration à la Présidente par délibération en date du 29 juillet 2020 pour la « conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S. en date du 23 juin 2022 autorisant à renouveler une convention de gestion et de mise à disposition de la résidence autonomie et de la Villa « La Roseraie » entre la ville de Trouville sur Mer et le C.C.A.S. de Trouville sur Mer,

Madame la Présidente informe des différents mouvements de locataires à la résidence autonomie « La Roseraie » :

LISTE DES LOCATAIRES SORTANT DU 21 06 2025 au 12 12 2025		
N° Apt.	NOM	DATE
411	Mme FRANCOIS	Juillet 2025
101	Mme PERCHEY	Août 2025
109	Mr GRESPINET	Septembre 2025
202	Mr MARAIS	Novembre 2025

LISTE DES LOCATAIRES ENTRANT DU 21 06 2025 au 12 12 2025		
N° Apt.	NOM	DATE
411	Mr BOURDIN	Juillet 2025
108	Mme GUILLOCHEAU	Novembre 2025
107	Mme HERVE	Novembre 2025
210	Mr BLONDEAU	Décembre 2025